



Section Sud MOISSY PFC



Moissy le 22/05/17

Le 28 MAI : La Fête des mères !

Concept réactionnaire du début du 20^{ème} siècle, porté par PETAÏN en 1942 et consacrée par une loi de 1950, la « Fête des mères » entend placer la femme sous statut de reproductrice et pourvoyeuse de chair à canon et de main d'œuvre pour les capitalistes. Le rôle social est ainsi assigné et transcrit par une loi : une vie à élever des enfants et au service du « chef de famille », c'est-à-dire l'époux, dans le cadre du seul modèle familial admis et reconnu à l'époque.

Cette loi scélérate s'est ajoutée au fait que jusqu'en 1965, la femme mariée n'avait pas de capacité juridique et ne pouvait ni ouvrir un compte bancaire ni par conséquent signer un chèque, ni exercer une profession sans l'accord de son époux. Dans ce contexte, il est juste de considérer aujourd'hui que la fête des mères, c'est au mieux, la tape affectueuse du paysan sur le cul de sa bête de somme après la journée de travail, en guise de récompense !

Aujourd'hui, la situation a évolué dans le domaine des droits spécifiques grâce notamment aux combats d'organisations féministes comme le MLAC ou le MLF, et bien d'autres.

Si la société française sous domination patriarcale a bien été obligée de fléchir sur certains points, il reste que tout n'est pas réglé, bien loin de là, et que l'on peut même observer un recul dans plusieurs domaines.

Quelques chiffres

En 2015 : 122 femmes tuées dans le cadre des violences conjugales, plus de 60 000 victimes de violence volontaires non mortelles, une femme /7 agressée sexuellement soit 580 000 cas recensés dont 62 000 viols.

24% d'écart salarial avec les hommes, cette question concernant plutôt les cadres et les hauts revenus. Pour ce qui concerne les ouvriers et les ouvrières, la loi ne permet pas pour le moment de descendre au-dessous du SMIC, mais l'inégalité de revenus est pourtant présente par les temps partiels imposés plus particulièrement aux femmes, dans la grande distribution par exemple.

Pour ce qui concerne les familles monoparentales, dans 84% des cas, c'est aux femmes qu'échoit la responsabilité des enfants, la séparation d'avec le conjoint s'accompagnant d'un impact sur le revenu après divorce de 20%. (Impact revenu hommes après le divorce : 2.5%)

Ce ne sont là que quelques chiffres parmi les plus significatifs, le recensement des inégalités Hommes/femmes dans le cadre de la société capitaliste/patriarcale pourrait remplir plusieurs volumes.

SUD PTT, un syndicat féministe

A sa création, Sud-Ptt profite d'une situation originale. Les femmes qui participent à sa construction portent, pour une large part, l'héritage des luttes féministes des années 70. Elles sont riches d'une expérience forte dans la lutte pour les droits des femmes, actrices des commissions femmes dans leurs syndicats, mais aussi dans les groupes femmes de quartier ou d'entreprise, des structures qui s'éteindront au début des années 80. Dans leur vie professionnelle, dans leur vie tout court, elles ont dénoncé ce qu'elles nomment « l'oppression spécifique des femmes ». Une oppression spécifique dont elles retrouvent certains aspects dans leur vie militante aussi, quand elles peinent à trouver leur place dans leur syndicat, quand des attitudes ou des plaisanteries douteuses leur rappellent que le sexisme a encore de beaux jours devant lui, quand elles constatent que leurs revendications ne sont pas suffisamment prises en compte par le collectif auquel elles appartiennent. Parties prenantes de la construction de Sud-Ptt, elles entendent alors donner à leur organisation naissante une orientation résolument tournée vers l'égalité, contre tous les modes de discrimination ou d'exclusion. Pour que les femmes soient considérées comme des salariées à part entière, des syndicalistes à part entière, des citoyennes à part entière.

Source : <http://ar.sudptt.org/spip.php?article22>

Dans nos services

A La Poste, Sud est particulièrement attentif aux discriminations envers les femmes qui trop souvent restent dans le domaine du non-dit : Il n'est tenu aucun compte des spécificités femmes inhérentes aux conditions de travail, des besoins d'horaires adaptés pour les responsables de familles monoparentales et, trop souvent, la discrimination est patente dans les dispositifs de promotion.

Sud se bat et se battra contre les comportements de harcèlement sexuel envers les femmes, notamment pour ce qui concerne les précaires, auxquelles, y compris sur notre site, certains salopards ont fait miroiter des promesses à l'embauche en échange de faveurs sexuelles.

C'est pourquoi, en cette période de « fête des mères », où les femmes vont être comme annuellement, infantilisées, réduites à la fonction de « mère de famille » avec tout ce que cela recouvre en termes d'intendance du foyer et de soumission à la société à commencer par le conjoint, nous appelons nos camarades à s'organiser, revendiquer leur droits, au travail comme dans la société, à se syndiquer massivement pour représenter une véritable force, seule capable d'inverser le cours de la situation des femmes.

Si il faut se réjouir de l'augmentation de la féminisation dans les syndicats depuis ces 3 dernières années, le taux reste néanmoins faible, l'activité militante des femmes étant parfois perçue par les conjoints comme néfaste au rôle de « mère de famille » ou « d'épouse », certains allant jusqu'à leur interdire de se syndiquer !

Alors oui, il reste beaucoup à faire pour l'égalité, à commencer par le refus de l'infantilisation par la célébration de la soumission sous couvert de « Fête des mères » et à se lever, pour l'émancipation, et la transformation de cette journée en une journée de luttes, à la maison, au travail, comme dans tous les secteurs de la société !